

Toujours dans son exposé du 3 décembre, Mme Fairclough a souligné que les représentants du Canada sont venus grossir les rangs de ceux qui se sont efforcés "de donner à la proposition américaine une forme acceptable pour la majorité des États membres. L'aspect essentiel de la proposition américaine est la création possible d'un programme de projets spéciaux, qui élargirait considérablement la base sur laquelle reposent aujourd'hui les programmes d'aide économique des Nations Unies. Le Gouvernement canadien estime que cette formule nouvelle permettrait d'offrir, par le truchement des Nations Unies, une aide économique plus vaste aux pays insuffisamment développés. Je suis officiellement autorisée à dire que, si l'on parvient à un accord d'ensemble sur ce point et si l'on met au point le mécanisme administratif voulu, le Gouvernement canadien envisagerait la possibilité d'une contribution approuvée par le parlement du Canada."

Mme Fairclough a résumé dans son exposé les éléments d'ordre moral, politique et économique qui ont déterminé l'attitude des délégations canadiennes, au cours des débats sur l'aide économique:

En évoquant les considérations d'ordre moral, je veux parler de notre conviction qu'il nous revient d'aider les pays moins fortunés que le nôtre. Lorsque je parle de considérations politiques, je songe qu'en contribuant à améliorer les conditions économiques régnant dans d'autres régions du globe, nous participons à une détente internationale et à la sauvegarde de la paix dans le monde. Et dans le domaine des considérations économiques, je suis convaincue que la prospérité de tout l'univers—et bien entendu, celle du Canada—est fonction de la prospérité des nations insuffisamment développées.

#### Appui du Canada aux Nations Unies

Dans tous les débats sur l'essor économique et, en général, dans les discussions des Nations Unies, les représentants du Canada ont considéré cette organisation comme un facteur essentiel de collaboration internationale. Comme l'a déclaré le premier ministre du Canada le 23 septembre 1957 au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale: "La position du Canada sur ce point n'a pas varié depuis avril 1945. Nous avons toujours appuyé les Nations Unies—c'est là la pierre angulaire de notre politique internationale." Et dans sa déclaration du 30 octobre 1957 célébrant la Journée des Nations Unies, M. Diefenbaker a dit:

Les aspects économiques et humanitaires de l'œuvre des Nations Unies, qui sont des plus importants même s'ils ne reçoivent pas souvent de publicité, constituent un magnifique exemple des réalisations qui peuvent être et ont été effectuées. Au premier plan dans ce domaine se placent les secours accordés aux pays sous-développés, grâce aux programmes d'aide technique des Nations Unies, ainsi qu'aux progrès que les institutions spécialisées ont enregistrés à travers le monde, en matière de bien-être social et physique.

Au cours de l'étude approfondie des programmes économiques au sein de la Deuxième Commission, M. Ricard a préconisé cette ligne de conduite. Après avoir passé en revue certaines limitations des Nations Unies et nombre de ses possibilités, il a déclaré, le 9 octobre: "L'examen des procès-verbaux de notre Commission et du Conseil économique montre que les Nations Unies sont éminemment capables d'obtenir des résultats fructueux,—à condition que les États membres s'efforcent d'en arriver à des décisions concrètes, acceptables à tous et qui auraient l'approbation de l'opinion publique."

L'examen de l'assistance économique pour les pays sous-développés au sein des Nations Unies est une tâche incessante. Au cours de la douzième session de l'Assemblée générale, la décision de créer le Fonds spécial a amené un regain d'activité. Le Conseil économique et l'Assemblée générale étudieront en 1958 une série de problèmes se rapportant à ce domaine, et dans tous les débats le Canada jouera certainement un rôle de premier plan.